

Composition de la commission des usagers du CHU Caen Normandie

Le Directeur général du CHU Caen Normandie,

- Vu l'article L. 1112-3 du Code de la Santé Publique, instituant une commission des usagers au sein de chaque établissement de santé,
- Vu l'article R. 1112-81 du Code de la Santé Publique relatif à la composition de la commission des usagers,
- Vu l'article R. 1112-84 du Code de la Santé Publique précisant les modalités de composition et d'actualisation de la liste nominative de la commission des usagers avec ses modalités de communication,
- Vu le décret ministériel en date du 29 avril 2019 nommant Monsieur Frédéric VARNIER, Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie,
- Vu l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Normandie en date du 24 février 2023, relatif à la désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du CHU Caen Normandie,
- Vu la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du CSE à la commission des usagers en sa séance du 8 février 2023,
- Vu la désignation d'un représentant de la commission médicale d'établissement à la commission des usagers en sa séance du 4 février 2025,
- Vu la décision 2021.87 désignant le médiateur médical titulaire de la commission des usagers en date du 12 mai 2021,
- Vu la décision 2021.88 désignant le médiateur médical suppléant de la commission des usagers en date du 12 mai 2021,
- Vu la désignation d'un représentant titulaire du conseil de surveillance à la commission des usagers en sa séance du 16 décembre 2021,
- Vu la décision 2022.156 désignant le médiateur non médecin titulaire de la commission des usagers en date du 12 décembre 2022,
- Vu la décision 2023.31 désignant le médiateur non médecin suppléant de la commission des usagers en date du 17 mars 2023,
- Vu la décision 2024-68 portant nomination des représentants titulaire et suppléant de la CSIRMT à la CDU.

DECIDE

Article 1 :

La commission des usagers est composée comme suit :

- madame Aurore BOUQUEREL, directrice de la qualité, de la gestion des risques et des usagers, en tant que représentante légale de l'établissement ;
- docteur Pierre DELASSUS, médecin médiateur titulaire, président de la CDU ;
- professeur Xavier TROUSSARD, médecin médiateur suppléant ;
- madame Katia LIEVREMONT, médiateur non médical titulaire ;
- madame Laëtitia LAMBELIN, médiateur non médical suppléant ;
- madame Sylvie GAREAU, représentante des usagers titulaire, vice-présidente de la CDU ;
- madame Martine LECHARPENTIER, représentante des usagers titulaire ;
- madame Réjane TURGIS, représentante des usagers suppléante ;
- madame Rose KAMTCHOING, représentante des usagers suppléante ;
- docteur Clément GAKUBA, représentant de la CME ;
- madame Carine CHAIGNET, représentante du CSE titulaire ;
- madame Laurence BIGOT, représentante du CSE suppléante ;
- madame Farida SALI, représentante de la CSIRMT titulaire ;
- madame Isabelle FAUVEL, représentante de la CSIRMT, suppléante.

Article 2 :

La présente décision, qui annule et remplace toute décision antérieure, sera affichée dans l'établissement et publiée sur le site du CHU Caen Normandie. Elle est notifiée aux intéressés et transmise au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Fait à Caen, le 21 octobre 2025

Le directeur général du CHU

Frédéric VARNIER

